

Tout comprendre en 5 min !

Echelle indiciaire du cadre d'emplois des cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux en voie d'extinction

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- [Décret n°2003-676 du 23 juillet 2003](#) modifié portant statut particulier des cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux
- [Décret n°2021-1886 du 29 décembre 2021](#) fixant les échelonnements indiciaires applicables aux cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale

GRADE DE CADRE DE SANTE

Echelon	Durée d'avancement	Indice brut	Indice Majoré	Traitement mensuel brut
9	-	840	692	3 406,56 €
8	4 ans	786	652	3 209,65 €
7	4 ans	709	593	2 919,21 €
6	4 ans	671	564	2 776,45 €
5	3 ans	631	534	2 628,76 €
4	3 ans	597	508	2 500,77 €
3	2 ans	562	481	2 367,86 €
2	2 ans	517	449	2 210,33 €
1	1 an	468	414	2 038,03 €



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour